



Section du Finistère

## CHSCT du 12 juin 2020 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Vous avez invité les représentants syndicaux à participer au CHSCT de ce jour afin d'examiner les plans de reprise d'activité des services de la DDFiP du Finistère.

Si **Solidaires Finances** avait jugé les plans de reprise d'activité et d'occupation des sols, proposés par la Direction, relativement satisfaisants, lors du CHSCT du 19 mai 2020, notre organisation syndicale avait également alerté sur le **danger d'un éventuel retour massif des agents en présentiel**, qui affecterait la distanciation spatiale dans les services, et rendrait caduque lesdits plans.

**Solidaires Finances** prend note de la demande forte du Directeur Général d'un retour massif des personnels en présentiel, au détriment de la poursuite du télétravail et des ASA. Cette volonté de M. Fournel, va, de fait, exposer les agents de la DGFIP à un risque plus important de contamination, pour eux-mêmes, mais également de leurs proches.

**Solidaires Finances** estime que les efforts de la Direction pour proposer des plans de reprise d'activité et d'occupation des sols qui tiennent la route ont été totalement réduits à néant à cause d'un Directeur Général bien trop ambitieux et zélé.

Également, **Solidaires Finances** est en total désaccord avec la demande du Directeur Général d'une reprise des accueils physiques sans rendez-vous dans les prochains jours.

Notre organisation syndicale estime que cette décision est hâtive et trop précoce. Nous émettons de sérieux doutes sur la faisabilité d'une distanciation physique correcte.

Nous sommes toujours en période de diffusion de la Covid-19 en France, la pandémie est loin d'être éteinte, et **Solidaires Finances** estime qu'il faudrait, au contraire, poursuivre la distanciation physique dans nos services, et le maintien des gestes barrières.

**Solidaires Finances** vous rappelle que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés (article L.4121-1 du Code du travail).

La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention, et veiller à l'adaptation de ces mesures, pour tenir compte du changement des circonstances.

Il vous appartient donc, Madame la Présidente, d'assurer la protection des agents de la DDFiP du Finistère, et de garantir qu'ils ne seront pas contaminés dans le cadre de leur travail.

Pour **Solidaires Finances**, il est primordial d'élaborer une véritable politique en matière de santé et sécurité au travail.

La première étape est de procéder à la **mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**, en y inscrivant le risque lié à la présence de la Covid-19 (et autres coronavirus), dans la catégorie «risque biologique», ainsi que dans la catégorie des risques psycho-sociaux générées par la pandémie et les nouvelles organisations de travail.

Cette mise à jour ne relève pas d'un simple formalisme, mais il s'agit bien d'évaluer et d'analyser les risques, afin que l'Administration mette en œuvre, sur la durée, des actions concrètes visant à protéger les agents dans l'exercice de leurs missions.

La crise sanitaire que nous vivons constitue un changement de circonstances qui doit conduire les employeurs à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées, ou doivent l'être, pour protéger les agents contre les risques de contamination.

**Solidaires Finances** estime que la santé au travail des agents de la DGFIP constitue une **priorité absolue**. Dans cette optique, notre organisation syndicale exige :

- Le recours en priorité au télétravail et le maintien des ASA (agents en situation de fragilité et gardes d'enfants aussi longtemps que la scolarisation partielle et/ou l'absence de moyens de garde accessibles le rendront nécessaire).
- En cas de rappel d'agents pour travailler dans les locaux, de ne faire revenir que les agents testés négativement.
- De ne pas faire revenir les collègues identifiées comme «les plus vulnérables», selon les critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique. Dans ce cadre, l'avis du médecin de prévention, en tant que professionnel de santé au travail, est incontournable.
- La mise en œuvre d'une organisation du travail qui permette effectivement le respect des consignes de sécurité (distanciation physique, gestes barrières, protections individuelles et collectives non contingentées, aménagement des horaires).
- Conformément aux préconisations du Ministère du Travail, un nettoyage minutieux des locaux, en portant une attention particulière aux sanitaires.
- La limitation de l'accueil physique (sur RDV uniquement) dans des locaux reconfigurés.
- La mise à disposition de moyens de protection pour les personnels empruntant les transports en commun.

En outre, chaque agent doit pouvoir consulter le médecin de prévention s'il en ressent le besoin, qu'il soit en télétravail, reprenne en présentiel, ou avant toute reprise de travail en cas de quatorzaine ou de suspicion de Covid-19.

Enfin, **Solidaires Finances** demande l'arrêt de toutes les réformes en cours (Retraites, Nouveau Réseau de Proximité) sources d'angoisse et de stress.

Pourquoi est-ce important ? Parce que nous allons devoir vivre et travailler avec cette menace, avec la peur pour nous et nos proches, et que c'est un stress qui va s'ajouter à celui que les agents subissaient déjà.

A cette peur bien légitime, à ce changement profond dans nos relations sociales, **Solidaires Finances** ne veut pas que s'ajoute, à la faveur de cette situation inédite, le stress de devoir tout résorber au plus vite, la reprise accélérée des réformes en tout genre, le vol et le chantage aux congés pour toute récompense. Nous ne voulons pas, à la DGFIP comme ailleurs, du pire du monde d'avant. Les agents souhaiteraient, au contraire, plus de respect, et pourquoi pas, un peu de reconnaissance.